

COMMUNE DE HAO

Polynésie Française
Subdivision des Tuamotu-Gambier

Effectif légal du Conseil : 15
Membres en exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 14
Dont 4 procuration(s)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 décembre 2023.

N° 69 / 2023

Autorisant le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe de l'eau 2024

Présidence par : Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO

Date de la réunion du conseil municipal : 05 décembre 2023

Date de convocation : 27 novembre 2023

Lieu de la séance : ANCIENNE MAIRIE DE HAO

Membres présents : 10 membres

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 4 membres

Membre(s) absent(s) : 1 membre

Secrétaire de séance : Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	X		
M. TAKAMOANA Maniario	1 ^{er} adjoint au maire	X		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire	X		
Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire	X		
Mme TETUA épse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire		X	Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU		X	Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette
Mme MAIRIHAU épse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE	X		
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal	X		
Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	X		
Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette	Conseillère municipale	X		
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal		X	M. TAKAMOANA Maniario
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal		X	Mme BUTCHER épse FERRY Yseult
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale		X	
Mme TETARONIA épse HONORINE	Conseillère municipale	X		
M. TUTEAMARU Edgar	Conseiller municipal	X		

Le Maire expose :

- VU** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française et notamment son article L.1612-1 ;
- VU** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU** la délibération n° 65-2023 du 05 décembre 2023 approuvant la modification n°01-2023 du budget annexe de l'eau de l'exercice 2023 ;

Madame le Maire rappelle les faits suivants :

« En outre jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut sur autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits ».

Considérant qu'il y a lieu de prendre en compte, pour la détermination du montant de ces dépenses, le quart des dépenses 2022 minorées du chapitre 16, **des opérations d'ordre (chapitre 040 et 041)** et des restes à réaliser,

Après débats et sur proposition du Maire, le conseil municipal :

ARTICLE 1 – Jusqu'à l'adoption du budget annexe de l'eau exercice 2024 le maire est autorisé à engager liquider, et mandater les dépenses d'investissements suivantes :

Chapitre	Désignation	Budget 2023	25 % Budget 2023	Autorisation dépenses avant BP 2024
00- 21	Immobilisations corporelles	679 613	169 903	5 592 225
	2158	529 613	132 403	4 092 225
	2188	150 000	37 500	1 500 000
OP 181	Opération 181 -prod° & dist eau potable tr.2	14 100 000	3 525 000	-
	202- 21531	14 100 000	3 525 000	
OP 2209	Opération 2209 - 10 citernes 5000 litres amanu	2 866 996	716 749	-
	2209-45412209	2 866 996	716 749	
OP 2304	Opération 2304 - acq & revente de 15 citernes hao	9 000 000	2 250 000	-
	2304-4541	4 500 000	1 125 000	
	2304-45412304	4 500 000	1 125 000	
OP 2305	Opération 2305 acq & revente de 10 citernes hao	7 162 101	1 790 525	-
	2305-4541	4 200 000	1 050 000	
	2305-45412305	2 962 101	740 525	
O40	O40	2 366 996	591 749	
	Reste à réaliser 2022	9 072 816	2 268 204	
TOTAL		22 368 898	5 592 225	5 592 225

ARTICLE 2 – Les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe de l'eau pour l'exercice 2024 lors de son adoption.

RF LE COMMISSAIRE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/12/2023
987-200013456-20231205-DEL_069_2023-DE

ARTICLE 3 – Conformément aux dispositions des articles R-421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

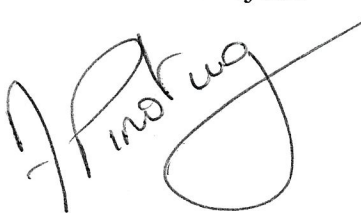
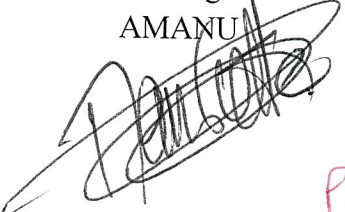
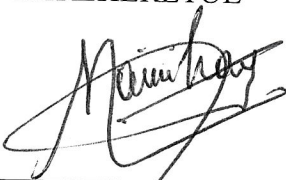
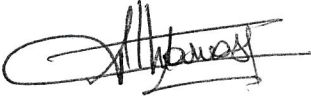
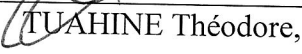
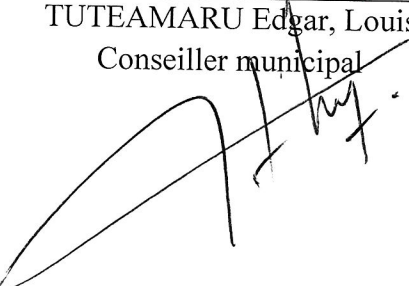
Pour : **14 (dont 6 procurations)**

Contre :

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/12/2023
987-200013456-20231205-DEL_069_2023-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois ci-dessus

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuhiata Maire 	TAKAMOANA Maniaro Premier adjoint 	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint 
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe 	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe  P.P	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU  P.P
MAIRIHAU épouse TUTEIRIHIA Marie- Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE 	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal 	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale 
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale 	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal  P.P	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal  P.P
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal 	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale 	TUTAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal 

Délégation autorisant le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe de l'eau 2024

RF
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/12/2023
987-200013456-20231205-DEL_069_2023-DE